

## COMPTE-RENDU

### **Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval**

**Date : Lundi 6 novembre 2017 à 9h30**

**Lieu : Mairie de Selles-sur-Cher (1 place Charles de Gaulle, 41130 SELLES-SUR-CHER)**

**Etaient présents : voir fiche annexe**

Le lundi 6 novembre 2017 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la mairie de Selles-sur-Cher (41), une réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1°) Examen et intégration des remarques issues de la consultation des assemblées et de l'enquête publique au projet de SAGE Cher aval,**
- 2°) Questions diverses.**

Ce compte-rendu n'est pas un procès-verbal des échanges, ceux-ci ayant été nombreux et par conséquent difficiles à retranscrire dans leur intégralité, mais plutôt un relevé de décisions.

**1°) Examen et intégration des remarques issues de la consultation des assemblées et de l'enquête publique au projet de SAGE Cher aval**

<b>Document</b>	<b>Proposition</b>	<b>Décision</b>
PAGD : Etat des lieux	CD 41 : Donner une définition de MEFM appliqué à la masse d'eau « Cher canalisé », la CLE s'étant prononcée défavorablement quant au changement de statut	Ajout au chapitre 2.2.1.1. un § définissant la notion de MEFM et l'objectif de bon potentiel associé (+ rappel de la position de la CLE sur ce classement de la masse d'eau FRGR0150c)
PAGD : Enjeu « Organisation territoriale »	CA 18/36 : Ne pas oublier les PPA dans le cadre de la rédaction du document d'aide à la lecture du SAGE (disposition 3)	La collaboration des « partenaires techniques » est déjà inscrite, cela peut concerner les chambres consulaires, membres de la CLE : pas de modification
PAGD : Enjeu « Milieux aquatiques et humides »	Pays Grande Sologne : intégrer la notion de faisabilité opérationnelle et financière des actions sur les EEE dans les CT	Intégration de la notion de faisabilité opérationnelle et financière dans la disposition 27 page 111
	FDAAPPMA 37/41 : fixer un objectif chiffré et daté pour le taux d'étagement de la ME du Cher canalisé	Statu quo sur la rédaction de la disposition mais intégration d'un tableau calculant le taux d'étagement au printemps
	Pays/syndicats/communes Fouzon : reporter l'échéance des taux d'étagement à 2027	Reporter l'échéance des taux d'étagement du bassin versant du Fouzon à 2027 dans le tableau 5 page 81
	CA 36/37/41 : tenir compte dans les diags RCE de tous les usages directs et indirects associés au cours d'eau, notamment agricoles, en cas d'effacement	Intégration de la modification proposée
	Syndicat Nahon : alléger le suivi relatif aux opérations CE/hydromorpho	Intégration de la modification proposée

	Syndicat Nahon/Vicq : possibilité d'ajouter une règle relative à la gestion des vannages ?	Non pris en compte
	EP Loire : ajouter que, dans le cas de la mise en place d'une PAP, le propriétaire doit fournir aux services de l'Etat un protocole permettant de contrôler la bonne efficacité de l'aménagement	Statu quo
	CA 36/37/41 : mentionner les CA comme partenaires des programmes de gestion et de restauration ZH, et cibler les exploitants	Intégration de la modification proposée
	CA 36/37/41 : remplacer dispositifs de contrôle visuel du débit réservé par évaluation des débits aval	Statu quo
	EP Loire/FDAAPPMA 41/SICALA 37 : groupe de travail « Grands Migrateurs Cher » déjà en place animé par l'EP Loire	Intégration : modification en conséquence des délais et de l'animation dans les dispositions 25 & 26 page 108
	EP Loire : fixer un objectif de taux de fractionnement nul pour les cours d'eau classés en liste 2	Préciser dans le texte que l'application de la réglementation équivaut à atteindre un taux de fractionnement (au sens de la définition du SDAGE) nul sur les cours d'eau classés en liste 2
	CA 36 : ambition très importante sur la réduction des taux d'étagement sur le bassin du Fouzon au regard des impacts	Reporter l'échéance des taux d'étagement du bassin versant du Fouzon à 2027 dans le tableau 5 page 81

PAGD : Enjeu « Cher canalisé »	FDAAPPMA 18/36/37/41 : Equiper au maximum 5 ouvrages hydrauliques sur le Cher est un objectif peu ambitieux, trop limité au regard du franchissement des aloses et du coût des investissements envisagés	Statu quo
	CD 41 : intégrer à la disposition 28 et au tableau p.122 « sur les barrages du secteur Bray-Vineuil qui resteront abaissés, l'aménagement de dispositifs permettant le passage des canoës-kayaks par les écluses serait susceptible d'améliorer la franchissabilité piscicole »	Intégration de la modification proposée
	CA 18/37/41 : Associer les CA au comité technique local	Intégration de la modification proposée
PAGD : Enjeu « Qualité de l'eau »	CA 18/36 : Plutôt que le terme "améliorer les pratiques agricoles", nous proposons d'inscrire "faire évoluer". De même, à la place de "réduire l'usage", préférer le terme d' "optimisation". Enfin, à la place de "réduire les pollutions ponctuelles", nous proposons "prévenir et éviter les pollutions ponctuelles"	Inscrire "faire évoluer pour réduire l'impact environnemental". Statu quo sur les autres formulations.
	Plutôt que réduire « l'usage » de pesticides et d'azote, il conviendrait de viser l'objectif de réduire « les pollutions »	Statu quo
	CA 36 : Privilégier les dispositifs contractuels avant d'envisager celui coercitif des ZSCE	Adopter une rédaction graduelle du type : 1/étude structure porteuse du SAGE, 2/s'il y a risque, les structures porteuses de programmes contractuels intègrent un volet « lutte contre l'érosion », 3/ si pas de résultats, proposition par la CLE d'un dispositif coercitif type ZSCE

	CA 18/36 : Les dispositions 33 & 34 ne sont pas justifiées, le SAGE n'a pas vocation à aller au-delà de la Directive Nitrates. Nous souhaitons que soient dissociées la problématique nitrates de celle des produits phytosanitaires	Statu quo
	SCoT ABC : Proposer l'utilisation de techniques alternatives privilégiant l'infiltration lors d'opérations d'urbanisation collectives ou individuelles afin de maîtriser les flux d'eau sur l'ensemble du territoire du SAGE	Statu quo (scénario tendanciel SDAGE)
	EP Loire : Inciter, notamment les collectivités territoriales, à la réutilisation des eaux pluviales	Statu quo (scénario tendanciel SDAGE)
PAGD : Enjeu « Ressources en eau »	FDAAPPMA 36 : « La nappe du Cénomaniens mérite une protection accrue, pour un usage que nous demandons unique, lié à l'adduction en eau potable, sans exception »	Voir réponse à la recommandation émise par le comité de bassin : « le renouvellement concerne tous les usages de l'eau et prioritairement l'AEP »
	CA 37/41 : « Quelle que soit la zone considérée, la révision ou le renouvellement des autorisations porte prioritairement sur l'usage d'alimentation en eau potable par adduction publique. Une attention particulière sera portée à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE »	Voir réponse à la recommandation émise par le comité de bassin : « le renouvellement concerne tous les usages de l'eau et prioritairement l'AEP »
	« Défavorables à la disposition 49, nous demandons une proposition de réflexion à la hausse du DOE du Fouzon à Meusnes au cours du SAGE »	Préciser qu'une réflexion sera menée sur les DOE, DSA et DCR pour proposer une modification du SDAGE

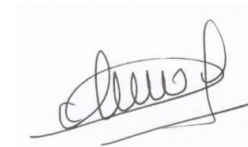
PAGD : Enjeu « Inondations »	EP Loire : Ajouter une disposition relative à la réduction de la vulnérabilité des acteurs du territoire (population, acteurs économiques, ERP sensibles, opérateurs de réseaux), avec notamment l'accompagnement dans la réalisation de diagnostics	Intégrer à une disposition "inondations" existante un § spécifique relatif à la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité de tous les acteurs du territoire
	CA 36 : Elargir les études de vulnérabilité des exploitations agricoles en dehors des TRI, notamment BV Fouzon	Intégrer à une disposition "inondations" existante un § spécifique relatif à la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité de tous les acteurs du territoire
Règlement : Article 2 (hydromorpho)	EP Loire/CD 41 : demande de précisions sur les modalités de calcul des mesures compensatoires (linéaire aménagé ou influencé, prise en compte des surfaces et habitats)	Statu quo
Règlement : Article 3 (ZH)	FDAAPPMA 36 : préfère un titre plus positif cherchant à « protéger » les zones humides, plutôt qu'à encadrer leur « destruction »	Modifier le titre de cet article : "Encadrer les aménagements pour protéger les zones humides"

Règlement : Article 4 (Cher canalisé)	La date de remontée des barrages (30 juin, avec premières manœuvres possibles dès le 20 juin) est considérée comme : Trop tardive pour M. DURAIN (Amis du Cher canalisé) et M. PESTIE (Association Développement Vallée du Cher), ce qui « condamne toute activité commerciale et rentable assurée par des professionnels de la navigation de plaisance », Trop précoce pour les FDAPPMA 18, 36, 37 & 41, ce qui peut condamner la migration des espèces (aloses, anguillettes). La FDAAPPMA 41 demande que toute manœuvre de relevage entreprise avant le 30 juin soit validée en amont par le groupe de travail « Grands Migrateurs Cher » et que ce groupe soit mentionné à l'article 4 du règlement	Statu quo
	Syndicat du Cher canalisé et CC Bléré-Val de Cher : demande d'évoluer sur les modalités de gestion du barrage de Civray	Statu quo

## **2°) Points divers**

Aucun autre point n'est abordé par les participants.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval,  
M. Claude CHANAL**



## Annexe : Liste de présence

### Bureau

Collège	Nom	Instance	Présence	Emargement
Elus	Serge PERROCHON (VP 18)	Association départementale des maires du Cher		Présent
Elus	Michel MEUSNIER (VP 36)	Association départementale des maires de l'Indre		Excusé
Elus	Eric VAN REMOORTERE	Association départementale des maires de l'Indre		
Elus	Pierre JULIEN	Association départementale des maires de Loir-et-Cher		Présent
Elus	Marie-Christine THIMONIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		Présente
Elus	Jean-Louis CHERY (VP 37)	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		Présent
Elus	Marc MIOT	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		Présent
Elus	Jean-Claude MORIN	Conseil Départemental du Cher		
Elus	Claude CHANAL (Pdt 41)	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais		Présent
Elus	Bruno BERNARD	Syndicat Intercommunal du Val du Cher		
Elus	Julien LECLERC	Syndicat Intercommunal de la Vallée du Fouzon		Excusé
Usagers	le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	Anne BOURDIN	Présente
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Riverains de France	Gérard CAMY	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Union Régionale des FDAAPPMA Centre Poitou-Charentes	Isabelle PAROT	Présente
Usagers	le Président ou son représentant	France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Josselin DE LESPINAY	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	UFC - Que Choisir Région Centre-Val de Loire	Jacky CHIQUET	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire	Benoît LEGERET	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	UNICEM Centre-Val de Loire	Martine VIGOUROUX	Présente
Usagers	le Président ou son représentant	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	Jean-Pierre RABIER	Présent
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT de l'Indre	Christine RODRIGUEZ et Titouan FLAUX	Présents
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT d'Indre-et-Loire	Dany LECOMTE	Excusé
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT de Loir-et-Cher	Céline GAUMET	Présente
Etat	le Directeur ou son représentant	DREAL Centre-Val de Loire	Morgane GUILLOT	Excusée
Etat	le Directeur ou son représentant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Pierre TOUZAC	Présent



**Comité technique associé**

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Emargement</b>
Mathieu ROUSSEAU	FDAAPPMA du Cher	Présent
Bruno BARBEY	FDAAPPMA de l'Indre	Présent
Grégoire RICOU	FDAAPPMA d'Indre-et-Loire	Présent
Vincent VAUCLIN	AFB - DR Centre - Val de Loire	Présent
Géraud DE SAINT ALBIN	Région Centre - Val de Loire	Excusé
Christelle LESPRIT	Conseil Départemental du Cher	
Christophe LUMET	Conseil Départemental de l'Indre	
Marie-Cécile FISSON	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Présente
Fabien CAVAILLE	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	Présent
Dimitri DESLANDES	Chambre d'Agriculture de l'Indre	Présent
Isabelle HALLOIN-BERTRAND	Chambres d'Agriculture d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher	Présente
Alexia JOURDIN	Chambre d'Agriculture du Cher	